

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243

Telephone: 011 552 5837

Fax: 0115 525840

---

**ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION  
AFRICAIN, MOUSSA FAKI MAHAMAT, À L'OCCASION DU DÉBAT  
DE HAUT NIVEAU DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES  
SUR LES ACTIVITÉS DE MERCENARIAT COMME FACTEUR  
D'INSECURITÉ ET DE DESTABILISATION EN AFRIQUE**

**NEW YORK, LE 4 FÉVRIER 2019**

**Excellence le Président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo,  
Président de la Guinée équatoriale et Président du Conseil de  
sécurité pour le mois de février 2019,**

**Mesdames et Messieurs les Représentants permanents des pays  
membres du Conseil de sécurité des Nations unies,**

**Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,**

**Monsieur le Ministre des Affaires étrangères de la République du  
Rwanda, représentant le Président en exercice de l'Union  
africaine,**

**Mesdames et Messieurs,**

Il me plaît de m'adresser au Conseil de sécurité pour la deuxième fois en moins de trois mois, dans le cadre de débats de haut niveau sur des questions d'importance pour l'Afrique. Je regrette que les contraintes liées à la préparation du Sommet de notre Union, prévu en fin de semaine, m'aient empêché d'être avec vous en personne.

Je remercie le Président Obiang Nguema de m'avoir invité à ce débat, qui marque le commencement de la présidence équato-guinéenne du Conseil de sécurité. Je souhaite plein succès à cette présidence, qui est aussi celle de l'Afrique dans son ensemble.

Au moment où notre continent intensifie ses efforts de promotion de la paix et de la sécurité, il est essentiel que notre réflexion embrasse toutes les sources d'insécurité et d'instabilité. La question du mercenariat figure assurément parmi les défis à relever.

Le choix de ce thème est donc une contribution concrète à l'objectif visant à faire taire les armes à l'horizon 2020. L'Union africaine attend avec intérêt les conclusions de ce débat.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

L'histoire de notre continent est hélas jalonnée d'exemples d'implication de mercenaires dans des actions de déstabilisation, y compris des coups d'État, d'interventions dans des conflits armés et de tentatives de prise de contrôle des ressources naturelles des pays concernés.

Dès les années 60, alors que nos pays s'employaient à consolider leurs indépendances, certains d'entre eux furent confrontés à ce phénomène. Les conséquences furent dévastatrices en termes de violence, de violation des droits de l'homme et de menaces additionnelles sur la sécurité et la stabilité des pays affectés.

Cet état de fait a clairement constitué une grave menace pour l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le développement harmonieux des États africains.

C'est au vu de cette situation et des sérieuses préoccupations qu'elle généra que l'Organisation de l'unité africaine a adopté, en 1977, une Convention sur l'élimination du mercenariat en Afrique.

La Convention est entrée en vigueur en avril 1985. Elle a permis d'établir des normes continentales sur les activités de mercenariat, en même temps qu'elle a encouragé nombre d'initiatives de coopération au niveau du continent.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

Malgré les efforts ainsi entrepris, le fléau du mercenariat n'en a pas moins continué à persister. Il convient, à cet égard, de relever la poursuite d'activités de déstabilisation impliquant des mercenaires.

L'exemple le plus récent est précisément celui de la Guinée équatoriale, où une tentative de coup d'État impliquant nombre de mercenaires étrangers fut déjouée, il y a quelques mois. Je saisis cette occasion pour réitérer la solidarité de l'Union africaine avec la Guinée équatoriale à la suite de cette tentative de déstabilisation.

De même, le caractère quelquefois poreux des frontières africaines et la nature transnationale des défis sécuritaires auxquels le continent est confronté ont favorisé la mobilisation de combattants étrangers pour servir de mercenaires dans des conflits déchirant certains pays.

À ces évolutions s'ajoute l'apparition des compagnies privées de sécurité. Certes il s'agit là souvent d'entités légales qui traitent avec

des Gouvernements. Mais leur existence et multiplication n'en posent pas moins des défis qui méritent une attention particulière.

C'est dans ce contexte que le 2<sup>ème</sup> Forum sur la Réforme du secteur de la sécurité, organisé en octobre 2018 par la Commission de l'Union africaine, a recommandé la révision de la Convention de 1977 sur l'élimination du mercenariat, en vue d'adapter cet instrument aux évolutions intervenues depuis son adoption et de le doter d'un mécanisme de mise en œuvre et de suivi.

S'agissant plus précisément des compagnies privées de sécurité, le Forum a recommandé le développement d'un cadre continental de régulation et de supervision.

La Commission de l'Union africaine travaille présentement au suivi de ces recommandations et consultera, dans ce contexte, différents partenaires internationaux, notamment les Nations unies.

**Mesdames et Messieurs,**

Le débat d'aujourd'hui nous offre l'occasion d'identifier des mesures pratiques qui peuvent aider à mettre un terme définitif au fléau du mercenariat.

Il est évident que nous devons renforcer les instruments internationaux relatifs à ce phénomène. Il s'agit ici d'accélérer la

signature et la ratification des instruments existants, ainsi que de veiller à leur mise en œuvre effective. Je relève, avec préoccupation, que la Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires n'a été signée et ratifiée que par un nombre limité d'États membres des Nations unies.

Il est tout aussi important de renforcer la coopération entre les États, y compris en matière de renseignements et de poursuites criminelles. Sans coordination effective, notre action ne saurait être efficace.

De même, il est crucial de mobiliser une assistance accrue en faveur des États pour renforcer leur capacité à faire plus efficacement face au fléau du mercenariat. De façon plus spécifique, l'accent doit être mis sur la gouvernance du secteur de la sécurité et, s'agissant des pays qui émergent de conflits, sur les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Sur ce dernier aspect, l'on ne soulignera jamais assez les risques liés à un processus DDR non abouti.

Enfin, je voudrais souligner que la lutte contre le mercenariat doit être inscrite dans le contexte d'ensemble de promotion de la paix et de la sécurité sur le continent. L'expérience a montré que les mercenaires agissent souvent dans des zones en conflit.

L'Union africaine est activement engagée sur ce front dans le cadre de la campagne visant à faire taire les armes à l'horizon 2020. Je

salue l'accompagnement par les Nations unies de ces efforts, en particulier l'engagement du Secrétaire général des Nations unies.

**Mesdames et Messieurs,**

L'Union africaine est déterminée à jouer pleinement le rôle qui lui revient dans la lutte contre le fléau du mercenariat et à mobiliser ses États membres à cette fin.

Mais ce combat face à un phénomène qui est transnational dans sa nature ne peut aboutir sans l'entière coopération des autres acteurs internationaux. Aussi voudrais-je renouveler mon appel en faveur d'une collaboration et d'un soutien international accrus.

Je vous remercie de votre aimable attention.